

N° 4 - 2017

la lettre mensuelle

Adresse e. mail : mairie.la-chapelle-de-brain@wanadoo.fr



Commune de La Chapelle-de-Brain

Horaires

**MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
LA CHAPELLE**

Lundi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Mardi 9h à 12h30 - 13h à 17h30
Mercredi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Jeudi 9h à 12h30 (fermée l'après-midi)
Vendredi 9h à 12h30 - 13h à 16h30
Tel : 02.99.70.20.03

**MAIRIE
et
AGENCE POSTALE
COMMUNALE
BRAIN-SUR-VILAINE**

Mardi 9h30 à 12h30
Tel : 02.99.70.20.12

Levée du courrier :

APC La Chapelle de Brain : 10h00
Boîte aux lettres Brain : 9h30
Boîte aux lettres La Chapelle : 10h00
Boulangerie Renac : 15H45
La Poste Langon : 16h00

Compte rendu réunion conseil municipal Vendredi 19 Mai 2017

Horaires d'ouverture de la Médiathèque de La Chapelle de Brain

Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	16h00 - 18h00
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h00 - 12h30

Tél. 02.99.70.13.95

Prochaine réunion du Conseil Municipal
le Vendredi 30 Juin 2017
à 19h30

Compte rendu réunion conseil municipal du Vendredi 19 Mai 2017

Présents : M. JULAUD Dominique, Maire, Mmes : BÉRARD Michèle, DRION Lucette, GRIMAUD Marie-Paule, HENRY Maryvonne, MM : CHEREL Victor, DEBRAY Pierre-Yves, LIENARD Bruno, LOLLIVIER André, MORISOT Yohann

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MAHE Pascal à M. JULAUD Dominique

Excusé(s) : Mmes : BRIZAY Marie-Annick, CERISIER Bénédicte, M. POULAIN Yvonnick

A été nommé(e) secrétaire : M. CHEREL Victor

Approbation enquête publique - vente de chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que par délibérations du 08/04/2016 et du 29/04/2016, il a été décidé la vente de sections de chemins ruraux,

- que par arrêté municipal n° 2016/005 du 27/04/2016, il a été prescrit de lancer l'enquête publique du 19/05/2016 au 03/06/2016 pour la vente des sections de chemins ruraux.

Monsieur le Maire précise que le Commissaire enquêteur, Monsieur Guy APPÉRÉ, a rendu son rapport et ses conclusions à l'issue de cette enquête.

Le Commissaire enquêteur, après avoir constaté que l'enquête s'est déroulée dans les conditions normales et sans incident suivant la législation en vigueur a émis les conclusions suivantes :

- un avis FAVORABLE pour les projets suivants pour lesquels des particuliers se portent acquéreurs :

- CR n°420 au village de TRU : déclassement total sur 94 m². M. MELLOTT et Melle RANNOU acceptent de se porter acquéreurs de 68 m² du délaissé communal et M. et Mme VAILLANT se portent acquéreurs de 26 m².

Tarifs : zone non constructible : 0,15 euros le m² avec un seuil minimum fixé à 150 euros par vente et frais de notaire et de bornage supportés par les acquéreurs.

- CR n°461 au village de La Pichardais : déclassement partiel sur 12 m². M. et Mme GIARDINO acceptent de se porter acquéreurs du délaissé communal et acceptent également en échange le classement d'une nouvelle section de 15 m² sur la parcelle ZH 134 leur appartenant afin d'assurer le libre accès au puits de village.

Tarifs : Frais de notaire et de bornage pris en charge par les acquéreurs.

- CR n° 225 au village du Haut Bilain : déclassement total sur 399 m². Mme LERAY Florence accepte de se porter acquéreur de 238 m² et M. et Mme HUREAU acceptent de se porter acquéreurs de 161 m².

Tarifs : zone non constructible : 0,15 euro le m² avec un seuil minimum fixé à 150 euros par vente et frais de notaire et de bornage supportés par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les déclassements et déclassements reclassés des sections de chemins ruraux ayant fait l'objet d'un avis favorable par Monsieur le Commissaire enquêteur et pour lesquels des particuliers se portent acquéreurs.

- ACCEPTE la vente des délaissés communaux aux conditions énoncées,

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

Vente d'un bien au bourg de La Chapelle : section AA parcelles 190 et 116

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur NERBUSSON Pierre-Marie s'est porté acquéreur du bien situé 1 et 3, impasse des Jonquilles au bourg de La Chapelle-de-Brain pour un montant de 116 000 euros (cent seize mille euros), Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil,

Considérant que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires,

Considérant l'offre d'achat de Monsieur NERBUSSON Pierre-Marie d'un montant de 118 000 euros (Cent dix-huit Mille euros),

Accepte l'offre d'achat de Monsieur NERBUSSON Pierre-Marie pour un montant de 118 000 euros, les frais d'actes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré avec Monsieur NERBUSSON Pierre-Marie et à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette aliénation.

Cette délibération annule et remplace celle en date du 27/01/2017 ayant le même objet et visée par les services de la Préfecture le 31/01/2017.

Participation aux frais de fonctionnement école publique de Langon

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école publique de Langon en fonction du nombre d'élèves originaires de la commune de La Chapelle-de-Brain et scolarisés dans cet établissement.

Pour l'année scolaire 2017, la participation demandée s'élève à 12 375.76 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Langon pour un montant de 12 375.76 euros

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette dépense.

Demande de subvention pour voyage scolaire - collège Bellevue Redon

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Collège Bellevue de Redon pour un séjour dans le Trégor du 3 au 7 avril 2017 auquel a participé 2 élèves de notre commune : LEGOUAIS

Guillaume et MIROL Théo.
Coût du voyage : 210 euros

Selon décision prise par le Conseil Municipal à la préparation du Budget primitif, la subvention communale s'élève à 20% du coût du voyage et plafonnée à 50 euros :

Soit 210 X 20% = 42 €

La subvention communale est donc de 84 euros et sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Demande de subvention pour voyage scolaire - collège Bellevue Redon

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Collège Bellevue de Redon pour un séjour aux Pays de Galles du 24 avril au 30 avril 2017 ou du 1er au 7 mai 2017 auquel ont participé 4 élèves de notre commune :

BERTHO Kylian : coût du voyage : 235 € (20% soit 47 €)
GUINARD Erwan : coût du voyage : 117.50 € (20% soit 23.50 €)
LANG Betty : coût du voyage : 235 € (20% soit 47 €)
QUINQUILLA Coralie : coût du voyage : 117.50 € (20% soit 23.50 €)

Selon décision prise par le Conseil Municipal à la préparation du Budget primitif, la subvention communale s'élève à 20% du coût du voyage et plafonnée à 50 euros :

La subvention communale est donc de 47 € pour BERTHO Kylian, 23.50 € pour GUINARD Erwan, 47 € pour LANG Betty et 23.50 € pour QUINQUILLA Coralie.

La subvention communale est donc de 141 euros et sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Demande de subvention pour voyage scolaire - collège Le Cleu

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Collège Le Cleu de Redon pour un séjour en Espagne du 25 mars au 7 avril 2017 auquel ont participé 6 élèves de notre commune : BANCHEREAU Nathan, CERISIER Enora, FASQUEL Jade, FLORENTIN Gwendoline, HERVAULT Diban et LIVET Elisa.

Coût du voyage : 393 euros

Selon décision prise par le Conseil Municipal à la préparation du Budget primitif, la subvention communale s'élève à 20% du coût du voyage et plafonnée à 50 euros :

Soit $393 \times 20\% = 79 \text{ €} \Rightarrow 50 \text{ €} (X 6)$

La subvention communale est donc de 300 euros et sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Demande de subvention association ACCA

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention déposée par l'association de chasse ACCA au titre des manifestations de l'année 2017.

Une manifestation a été organisée cette année : le repas des chasseurs le 18 mars 2017.

Monsieur le Maire propose d'accorder comme chaque année une subvention de 80.00 € par manifestation.

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

- accorde une subvention de 80 € à l'association de chasse ACCA pour cette manifestation. Elle sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Demande de subvention - création association "Brain de Folie"

Monsieur le Maire présente aux conseillers la demande de subvention déposée par l'association "Brain de Folie".

Cette association a pour objectif d'organiser des événements en relation avec l'animation culturelle et musicale sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à la création de l'association "Brain de Folie" sur la commune de La Chapelle-de-Brain.

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

- accorde une subvention de 150 € à la création de l'association "Brain de Folie". Elle sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette création.

Demande de subvention pour voyage scolaire - collège le Cleu

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Collège Le Cleu de Redon pour un séjour en Espagne du 26 mars au 1er avril 2017 auquel a participé 1 élève de notre commune : SOREL Killian.

Coût du voyage : 395 euros

Selon décision prise par le Conseil Municipal à la préparation du Budget primitif, la subvention communale s'élève à 20% du coût du voyage et plafonnée à 50 euros :

Soit $395 \times 20\% = 79 \text{ €} \Rightarrow 50 \text{ €}$

La subvention communale est donc de 50 euros et sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

Demande de subvention pour voyage scolaire - collège Le Cleu

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Collège Le Cleu de Redon pour un séjour en Pologne du 26 mars au 2 avril 2017 auquel a participé 1 élève de notre commune : DAVAL Etane.

Coût du voyage : 390 euros

Selon décision prise par le Conseil Municipal à la préparation du Budget primitif, la subvention communale s'élève à 20% du coût du voyage et plafonnée à 50 euros :

Soit $390 \times 20\% = 78 \text{ €} \Rightarrow 50 \text{ €}$

La subvention communale est donc de 50 euros et sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours

Echange de données géographiques avec la CCPR

Afin de faciliter l'échange d'informations entre les communes et la communauté de communes du Pays de Redon, la commune de La Chapelle-de-Brain souhaite rendre accessible à la Communauté de Communes du Pays de Redon les données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune. La communication des données entre la communauté de communes et la commune pourra notamment prendre la forme d'une publication via le websig du Pays de Redon – Bretagne Sud, outil accessible gratuitement à toutes les communes du territoire.

En conséquence, le conseil municipal propose :

- D'autoriser la communauté de communes du Pays de Redon à accéder aux données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune (*Réseaux (eau potable, assainissement collectif, eaux pluviales) /Electricité/ Gaz/ Eclairage public/...*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de rendre accessible à la Communauté de Communes du Pays de Redon les données géographiques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune

Demande de subvention association "Brain de Folie"

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention déposée par l'association BRAIN DE FOLIE au titre des manifestations de l'année 2017.

Une manifestation sera organisée cette année : festival pendant la semaine du 15 août 2017.

Monsieur le Maire propose d'accorder comme chaque année une subvention de 80.00 € par manifestation.

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

- accorde une subvention de 80 € à l'association BRAIN DE FOLIE pour cette manifestation. Elle sera prélevée au compte 6574 du budget de l'exercice en cours.

AVENANT N°1 - convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Redon

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les modifications à apporter à la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Redon. 4 articles sont concernés et font l'objet de cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT les modifications des articles suivants de la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme :
 - article 3.4 : l'ensemble des communes a accepté que soit mis à disposition de la CCPR les données géographiques de son patrimoine réseaux,
 - article 6.1 : depuis le 1er janvier 2017, l'agent mis à disposition par la mairie d'Allaire a été intégré dans les effectifs de la CCPR,
 - article 6.5 : chaque année la commission "développement urbain" sera chargée d'examiner le bilan financier de l'année écoulée et se prononcera sur l'organisation et le fonctionnement du service pour la nouvelle année.
 - article 7 : relatif à la gestion des contentieux et infractions devra permettre aux communes de commissioner un agent du service ADS.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

MAIRE DÉLÉGUÉ

Monsieur Yohann MORISOT, Maire Délégué, vous reçoit sur rendez-vous les soirs en semaine ou les samedis matins à la Mairie de Brain-sur-Vilaine.

Merci d'appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous au 02 99 70 20 03.

... INFORMATIONS DIVERSES...



Un projet de TOITS pour VOUS

Venez nombreux !

VENDREDI 9 JUIN 20h30

Salle de l'Abbaye à Brain

contact : Sandrine Barbeau ou Pascale Leroul
06 70 83 82 93 ou 07 63 03 86 93

REPAS CCAS LA CHAPELLE

Le repas CCAS

aura lieu

le Dimanche

19 novembre 2017

ARGENT DE POCHE

La municipalité s'engage auprès des jeunes en les impliquant dans la vie communale. Pour ce faire elle propose le dispositif " argent de poche".

- 2 jeunes de 16(+1j) à 18 ans (-1j) seront recrutés à chaque vacances soit 6 semaines de travail (4 matinées de 3h30 rémunérées 60 euros)

Les activités seront encadrées par un agent communal et les élus référents, essentiellement consacrées aux espaces verts.

Les fiches d'inscriptions sont retirables en Mairie soit sur le site internet de la commune www.lachapelledebrain.fr et à redéposer au plus vite.

Un tirage au sort sera réalisé et une réunion d'information aura lieu avec tous les candidats.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

A
I
D
E
S

F
I
N
A
N
C
I
E
R
E
S



La reconquête du parc ancien

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Communauté de Communes du Pays de Redon

Des travaux à réaliser ?

Vous êtes propriétaire d'un logement ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration pour votre habitat ?

Vous possédez un logement vacant ?

Profitez des renseignements gratuits de la Maison de l'Habitat



Pour toutes questions :

La Maison de l'Habitat

66 rue des Douves – REDON

Tél. : 02 99 72 16 06

E-mail : dev.urbain@cc-pays-redon.fr

REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

BENEFICIAIRES : Bailleurs sociaux, communes et CCAS du territoire communautaire

CONDITIONS : Logements financés PLAI et PLUS, logements construits depuis plus de 15 ans et classés étiquette E, F ou G

AIDES FINANCIERES : Financement CCPR

- Logements financés **PLUS** : 1 600 €/log
- Logements financés **PLAI** : 2 600 €/log

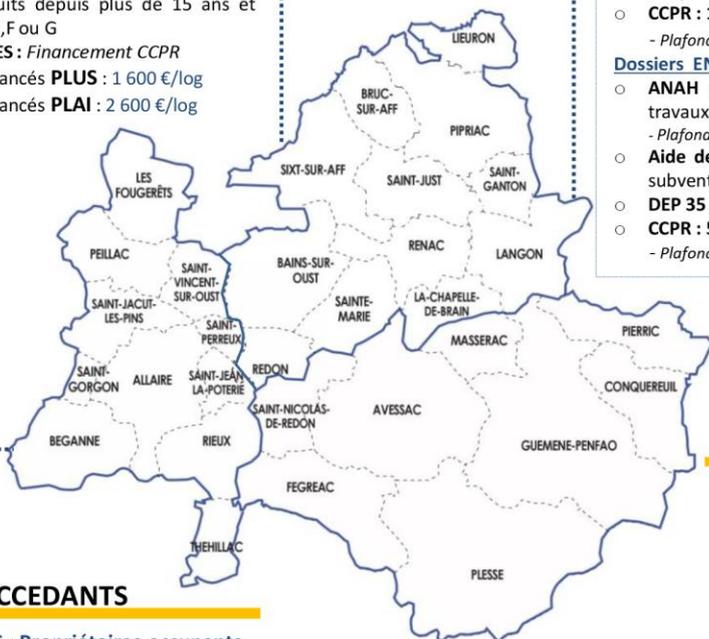
PRIMO-ACCEDANTS

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants

CONDITIONS : Logement situé en centre-bourg ou centre-ville, logement vacant depuis plus de un an, logements construits il y a plus de 50 ans

AIDES FINANCIERES :

- **TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE** : 2 500 € / log – Financement CCPR



OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

CONDITIONS :

- Travaux en faveur de l'**ADAPTATION** et à l'**AUTONOMIE**
- Travaux de **LUTTE** contre la **PRECARITE ENERGETIQUE**
- Travaux de **REHABILITATION** de l'ensemble du **LOGEMENT**

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DES MENAGES

- Assistance et conseils pour les projets de travaux des bénéficiaires
- Diagnostic technique des logements
- Estimation des coûts des travaux et des aides financières
- Assistance au montage des dossiers de subventions

Aides spécifiques au département d'Ille et Vilaine

– **OPAH- Propriétaires Occupants** (hors RU de Redon)

Dossiers ADAPTATION :

- **ANAH** : De **30% à 55%** d'aides sur le montant HT des travaux (selon les critères de ressources du propriétaire)
- *Plafond travaux : 20 000€*
- **CCPR** : **10%** du montant HT retenu par l'Anah
- *Plafond : 1 000€ (pour des travaux d'adaptation au handicap)*

Dossiers ENERGIE :

- **ANAH** : De **35% à 55%** d'aides sur le montant HT des travaux (selon différents critères dont les ressources du propriétaire)
- *Plafond travaux : 20 000€*
- **Aide de Solidarité Ecologique** : **10%** du coût de travaux subventionnables (aide plafonnée selon les ressources du propriétaire)
- **DEP 35** : **500€** d'aide
- **CCPR** : **5%** du montant HT retenu par l'Anah
- *Plafond : 1 000€*

FONDATION DU PATRIMOINE

BENEFICIAIRES : Propriétaires privés, sociétés à caractère familial et copropriétés

CONDITIONS : Logements habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (maison de village typiques, fermes, châteaux...) non protégés au titre des Monuments Historiques (ni classés, ni inscrits), doivent être visible depuis la voie publique

AIDES FINANCIERES : Octroi d'un label ouvrant droit à des subventions et des déductions d'impôt

LA CHAPELLE DE BRAIN



ANGUILLES GRILLÉES

Menu Adulte 13 €
Apéro Melon Anguilles grillées Fromage / Boisson Café

Menu Adulte 12 €
Apéro Melon Foulet mariné Fromage / Boisson Café

Menu Enfants 6,5 €
Melon Foulet mariné Glace

Sur réservation uniquement - Date limite le 01 juin

Tickets en vente auprès de :

- Bar L'Espérance - La Chapelle de Brain
- L'Épicerie Lila - La Chapelle de Brain
- L'École de La Chapelle de Brain
- Le Bistrot - Brain sur Vilaine

Renseignements auprès du 06.75.00.32.57

organisé par l'association de parents d'élèves de La Chapelle de Brain



Brain sur vilaine

Marcheur



2ème randonnée pédestre nocturne

Nuit du 17 JUIN 2017

Infos pratiques:

- Départ entre 21h et 21h30
- Un circuit de 14,5km accessible à tous
- Avec possibilité de le réduire à 9km
- **Port obligatoire du gilet jaune et d'une lampe frontale ou d'une lampe torche**

Participation : 5€ - 3€ pour - 10 ans

Renseignements et réservation : Mr Pille Jean-Marie

06.28.95.65.94

La Chapelle de Brain

Fête de la Musique

Vendredi
16 juin 2017 à partir de 18:30

La chorale à Patrick
Bagad de violons

Clodius Bourges
The local musicians

Jean Du Peuple
Dos Argenté

Capuera
Cecile Lumbert

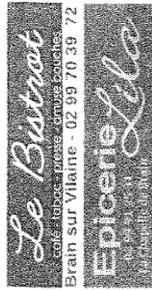
Tine Mine Station
Scène ouverte

Feu d'artifice

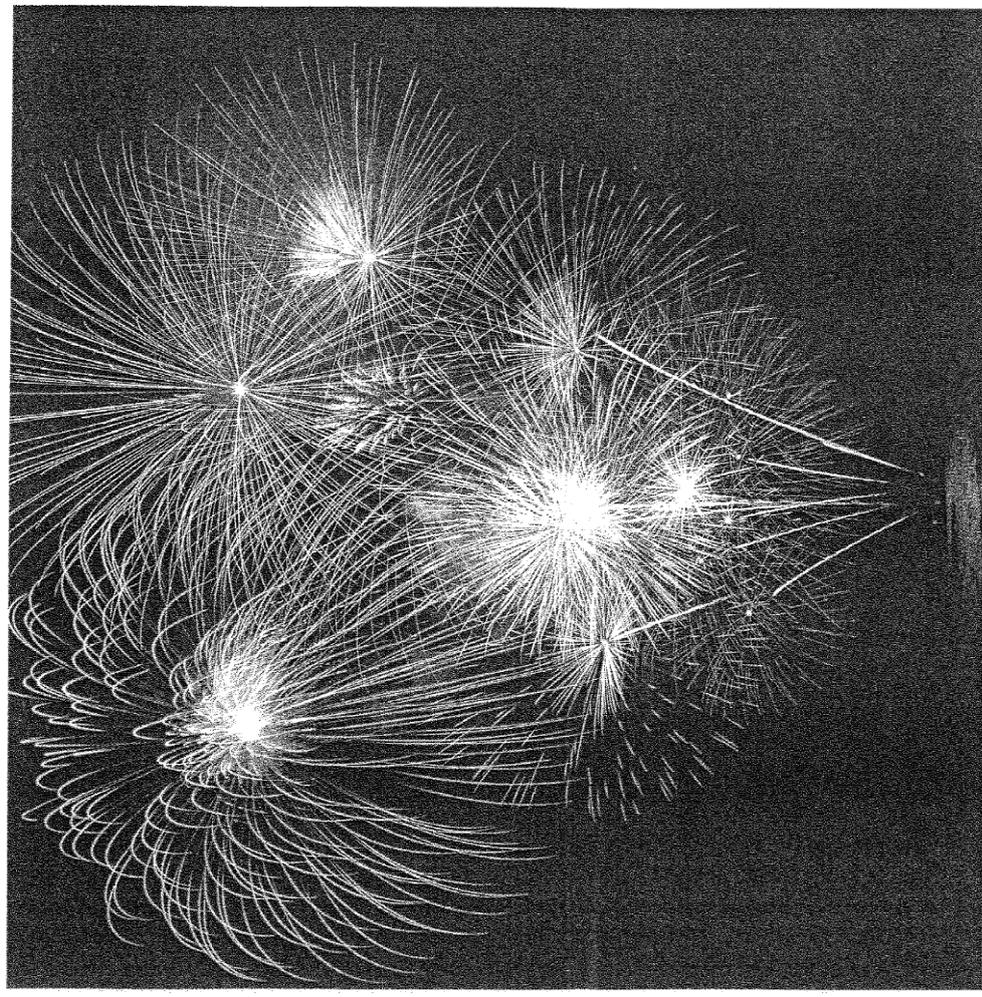
Petite restauration - Pizzas
Gâteaux saucisses
et Rejas sur place



affiche - Pierre SOYMAN



FEU D'ARTIFICE



LA CHAPELLE DE BRAIN

LE 16 Juin 2017 à partir de 23H30

LE BOURG

VOS NUITS ETOILEES - KERHUE 56930 PLUMELIAU - TEL : 0297518386 - www.nuitsetoilees.fr



LOISIRS ANIMATION

Enfance • Jeunesse • Famille



Accueil de loisirs de 3 à 11 ans

Chloë et son équipe accueillent vos enfants de 3 à 11 ans les mercredis et vacances scolaires tout au long de l'année. Cet été vos enfants pourront venir au Parc des Naudières, participer à



des ateliers de photos, de théâtre, venir à la piscine, participer à des chasses aux trésors et plein d'autres activités. Il est ouvert de 7h30 à 18h30. Inscription au 06.32.75.62.16 auprès de Chloë.



A noter : Fermeture annuelle du 5 au 27 août.

Accueil Jeunesse de 11 à 17 ans : Géraldine accueille les jeunes tous les jours pendant les vacances à l'ancienne poste de Brain sur Vilaine et à nos bureaux, place de l'église à la Chapelle de Brain : Jeux, piscine, CKC, sorties, bricolages, tournoi de foot ... Contacter Géraldine sur Facebook « Loisirs Enfance Jeunesse » ou par téléphone au 06.51.59.00.65 !



Animations Familles



- **Dimanche 18 juin (journée) : sortie famille à Pénestin**, prévoir son pique-nique. Départ de Renac et La Chapelle de Brain. Tarifs : 2€ par adulte et 1€ par enfant, 5 euros d'adhésion par famille pour les non-adhérents. Inscription jusqu'au mercredi 14 juin au 06.32.75.62.16.

Les animations familles ont lieu tout au long de l'année et sont ouverts à tous ! Vannerie, cuisine, foot, Marché de Noël, jeux de société, ... n'hésitez à nous faire part de vos envies !

Séjours été 2017 avec la Fédé : plaquette disponible sur le site internet

Les programmes et dossiers d'inscriptions sont disponibles sur
www.lafede.fr ou par mail loisirs.rlc@lafede.fr